



- Buguelès
- Penvénan
- Port Blanc

Penvenan

naturellement...

EDITO

n°22

Été 2015

Voici l'été !

L'année scolaire est terminée. Elle a été marquée par la réussite des TAP (réforme des rythmes scolaires).

La saison estivale va s'animer par des temps forts : manifestations festives et culturelles.

Cap Armor, tout l'été, confirme l'accueil que nous destinons à tout public.

Dans ce bulletin, vous trouverez une note explicative concernant le budget de Penvénan, des indicateurs qui confirment l'état d'excellente santé budgétaire de notre commune.

Je vous propose un regard sur notre environnement avec notamment "zéro produit phyto".

Je vous souhaite un agréable été ensoleillé.

Michel Deniau, Maire

Pennad-stur



Erru eo an hañv !

Echu eo ar bloavezh skol. Merket eo bet gant an TAP (implij-amzer nevez ar skolioù) hag o deus graet berzh.

E-kerzh an hañv e vo meur a abaden a bouez, koulz festoù hag abadennoù sevenadurel.

Gant Cap Armor, a vo dalc'het a-hed an hañv, e vo diskouezet en-dro penaos e tegemeromp an holl dud.

Er c'hannadig-mañ e kavfet un notenn da zisplegañ deoc'h e peseurt stad emañ ar budjed e Penvenan, ha gwelet a rafet aze ec'h eo yac'h hon c'humun war dachenn an arc'hant, ken ec'h eo.

Gant an teuliad e vo kaoz en ur mod disheñvel eus an endro, evel ar pezh a sell ouzh "kuit a fito".

Hetiñ a ran deoc'h tremen un hañvezh a-feson.

Ar Maer, Michel Deniau

CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements

pratiques, informations

sur la commune et

bulletins municipaux

sont sur le site :

www.ville-penvenan.com

DOSSIER : Zéro phyto

Après un long hiver, les beaux jours tant attendus par tous sont là. Petits et grands peuvent profiter des plaisirs des espaces verts et des jardins. C'est aussi le moment où la nature a sa plus grande activité...

Pour les jardiniers amateurs, comme pour les services communaux des espaces verts, cette saison requiert

une plus grande vitalité (nettoyer, tondre, semer...).

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place des actions afin d'arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires en utilisant des solutions de remplacement. Cette démarche "zéro phyto" est un choix fort pour la préservation de notre

cadre de vie, de notre environnement et de notre santé.

Cette exigence est assurée par les agents des espaces verts et de l'environnement. Elle concerne aussi chacun d'entre nous.

Alors relevons ensemble ce défi pour les générations futures !



La Commune de Penvénan lauréate du prix « Zéro Phyto » décerné par le Conseil Régional de Bretagne.



COTES D'ARMOR
Commune Touristique

Tout savoir

Goût pep tra

Aménagement des abords de la chapelle St Gonval

Les travaux d'aménagement des abords de la chapelle St Gonval sont dans leur phase d'achèvement. Ils ont été réalisés dans la quasi totalité par les agents communaux.

Ainsi, ce lieu retrouvera son environnement primitif avec un espace d'agrément mettant en valeur la chapelle et à proximité de la liaison du vélo route vers Buguelès.

Ces travaux ont débuté l'an passé par la restauration de l'ancien cimetière, aujourd'hui matérialisé par un mur de pierres sèches réalisé en partenariat avec l'association d'insertion Kerlann. Les peupliers, malades et pouvant présenter un risque, ont dû être abattus dans le courant de l'hiver. Dans cet espace, jouxtant la chapelle, il est prévu une plantation de chênes, une aire de pique nique et quelques places de parking.

Plus à l'Est, un verger planté de pommiers, poiriers, pruniers et noisetiers agrémentera le lieu.

Au sud, la prairie humide, restaurée, mettra en valeur des mares riches en biodiversité.

Enfin, des cheminements et sentiers piétons permettront une circulation aisée à travers ces différents espaces.

- Cheminement
- Jachère naturelle
- Sentier
- Talus-muret
- Prairie
- Fruitiers
- Jachère fleurie
- Haie bocagère
- Massifs



Infos pratiques mairie

Accueil :

tél : 02 96 92 67 59
 fax : 02 96 92 74 64
 Ouverture du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30 et le samedi matin 9h-12h.
 Fermeture le jeudi après-midi.
 mairie@ville-penvenan.fr
 www.ville-penvenan.com

Permanences des Élus en mairie :

Michel Deniau, le jeudi de 10h à 12h.
Monique Garel, finances, économie, tourisme, campings, personnel communal, le lundi de 10h à 12h, les autres jours sur RdV.
Guy Fountas, voirie et réseaux, assainissement, bâtiments, fleurissement, le vendredi de 10h à 12h.

Denise Prud'homme, affaires scolaires et sportives, jeunesse, associations, le vendredi sur RdV de 10h à 12h.

Aliette Fourdraine, affaires sociales et solidarité, le mercredi et vendredi au CCAS de 10h à 12h.

Jean-Yves Le Merrer, centre nautique, centre de vacances, ports, zones de mouillages, affaires maritimes, urbanisme, Natura 2000, mardi sur RdV de 14h à 16h.

Christian Ollivier, communication, culture, information, commerce-artisanat, patrimoine, développement durable, le jeudi sur RdV de 10h à 12h.

Numéros utiles :

Bibliothèque 02 96 92 65 92
 Capitainerie 02 96 92 89 11
 C.C.A.S. 02 96 92 77 68
 Centre de vacances 02 96 92 69 56
 www.sejourgroupeportblanc.com
 Centre nautique 02 96 92 64 96
 www.cnportblanc.fr
 École publique 02 96 92 65 18
 www.ecole-publique-penvenan.blogspot.fr
 Garderie 02 96 92 66 77
 École du Sacré-Cœur 02 96 92 72 11
 www.sacrecoeur-penvenan.fr
 Foyer logement 02 96 92 72 14
 Halle des sports 02 96 92 62 50
 Salle des fêtes 02 96 92 72 10
 OT Côte des Ajoncs, Penvénan 02 96 92 81 09
 www.tregor-cotedajoncs-tourisme.com

CCHT :

Communauté de Communes du Haut trégor 02 96 92 33 46
 www.haut-tregor.com

Numéros d'urgence :

Médecins de garde et pharmaciens appeler le 15
 Police 17
 Pompiers 18
 SAMU 15
 Appel depuis un portable 112
 Sauvetage en Mer 196



Le coin des jeunes

Korn ar re yaouank

Les temps d'activités périscolaires

L'année scolaire 2014-2015 aura été l'année de la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP) pour l'école publique.

Pour cette première année de TAP, la municipalité a proposé des activités sur deux après-midi. Les intervenants, tous diplômés, interviennent sur des actions diverses et de qualité.

A l'inscription, chaque enfant choisi un programme de 5 ateliers organisé sur 5 périodes.

Ainsi, cette année, 118 enfants, inscrits dans les différents ateliers proposés les lundis et/ou vendredis, ont été répartis en petits groupes de même classe d'âge.

Les agents communaux ont coordonné pas loin de 30 activités par période (lundi et vendredi confondus) qui se sont déroulées à l'école, au Centre Anatole Le Braz, à la Bibliothèque, à la Halle des sports, au Centre Nautique.



La prochaine rentrée scolaire 2015-2016 se prépare déjà avec de nouvelles activités proposées.

Les programmes TAP ont été distribués à l'école fin juin. Les inscriptions se dérouleront la première semaine de juillet.

Voyage en Auvergne

L'Auvergne, sa chaîne des Puys et ses vastes horizons ont ravi les 26 élèves de l'école du Sacré-Cœur, encadrés par Isabelle Robert, Karine Hamon et Anaïs Sablé, accompagnés de leurs homologues perrosiens et kermariens.

Le centre de "La Roche aux Fées", à la Bourboule, les a accueillis durant cinq jours. Les visites de la basilique d'Orcival, la forteresse de Murol, ont procuré de belles émotions. L'observation des lacs (Servièrre, Chambon) et des Puys (La Vache, Lassolas, Le Puy de Dôme) ont permis une étude approfondie du phénomène des volcans.

Entre deux attractions dynamiques de Vulcania, les "Volcanauts" ont participé à des jeux évoquant la tectonique des plaques. Dans la vallée de Chaudefour, réserve naturelle, les élèves ont pu goûter à l'eau d'une source ferrugineuse. Enfin, ils ont visité le musée de Murat-le-Quaire, et dégusté du Saint-Nectaire fermier. Les veillées "contes et légendes", la soirée folklorique ont permis aux jeunes Bretons de goûter à la saveur de l'âme de cette région et de ranger dans leurs valises des souvenirs à foison qu'ils se promettent d'exploiter en classe.



Chers papa et maman,
 Je vous écris de La Bourboule où j'ai passé ma dernière journée en découvrant cette commune par un rallye: en groupes nous sommes partis à la recherche d'indices. Le matin, nous avons visité le Musée de Murat-Le-Quaire: une ferme avec des animaux empaillés et une grand-mère qui à la télé, nous parlait de la vie paysanne de Colette à travers quatre saisons. Nous avons dit au revoir à nos animateurs du centre avec un peu de regret. Charlaïne la conductrice est en train de charger le sac avec nos valises et nos kilos de fromages. Je serai près de vous très vite et j'espère que d'ici là je n'aurai pas cassé mes souvenirs d'Auvergne que je suis si pressé de vous offrir.
 Bisous de votre petit mouflon!

Dossier : Zéro phyto

■ Les enjeux du zéro phyto

Les produits phytosanitaires ne sont pas des produits anodins. Les désherbants et pesticides présentent des risques avérés pour l'environnement et la santé humaine. Leur utilisation diminue la qualité de l'air, contamine la nappe phréatique et les cours d'eau et réduit la fertilité des sols. Leur emploi n'est pas sans risque pour le milieu marin.



■ Que dit la loi ?

En 2014, le parlement a adopté la loi Labbé, restreignant l'emploi des produits phytosanitaires par les collectivités.

Le texte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.

Par ailleurs, la commercialisation, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires à usage non professionnel (hormis les produits homologués en agriculture bio) seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2022, pour laisser le temps aux industriels de s'adapter. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.



■ Produits phytosanitaires, de quoi parle-t-on ?

Un produit phytosanitaire est soit un produit de synthèse soit une matière active naturelle, utilisé pour protéger les végétaux contre des organismes nuisibles ou empêcher leur développement (herbicide contre les herbes indésirables sur les trottoirs, fongicides pour lutter contre les champignons, insecticides contre les insectes).

Les substances actives contenues dans les produits phytosanitaires sont efficaces... mais dangereuses. Entraînées par les eaux de ruissellement, elles se retrouvent dans les nappes souterraines qui servent à l'alimentation en eau potable et dans nos rivières polluant ainsi tout l'écosystème.

Qu'en est-il à Penvénan ?

Dès 2004, sur la base du volontariat, la commune a signé la Charte communale Dour hon Douar avec le Bassin Versant, afin de mettre en place des mesures réduisant l'usage des produits phytosanitaires.

Ainsi, depuis plus de 10 ans, un plan de désherbage traduit une conduite raisonnée et responsable dans la gestion de nos espaces verts intégrant le développement durable.

Aussi, les agents de la commune sont constamment en réflexion pour utiliser les meilleurs outils.

Mais passer de l'utilisation des produits phyto au travail mécanique est un changement et une nouvelle façon d'aborder les espaces verts car aujourd'hui, plus aucun traitement chimique n'est utilisé.

C'est pourquoi, dorénavant, la présence, par exemple de pissenlits ou de brins d'herbes dans les caniveaux ou les tontes plus espacées, ne doivent pas être perçues comme un signe de délaissement de la commune.



Trottoir engazonné au lotissement de la chapelle à Port-Blanc

Entretien avec les agents de la commune

« Les Espaces Verts » et « L'Environnement » sont deux services municipaux complémentaires ayant pour objectifs d'aménager, d'entretenir l'espace et de rendre notre lieu de vie plus agréable avec, aujourd'hui, un autre élément à prendre en compte : la santé publique. Dans cette perspective, le zéro phyto était une évidence.

Comment cette volonté municipale a été mise en pratique sur le terrain ? Rencontrez les agents municipaux.

Comment s'effectuait le désherbage auparavant ?

Deux personnes traitaient les espaces pour qu'ils soient « propres », soit 1 mois de traitement intensif par an. Nous utilisions alors des produits phytosanitaires (glyphosate, anti germinatif...). Puis nous avons limité les zones de traitement en appliquant un plan de désherbage pour arriver aujourd'hui à un arrêt total de l'usage de produits.

Sans produit, comment faites-vous maintenant pour entretenir les différents espaces ?

Aujourd'hui, le désherbage s'est à 30% mécanisé et à 70% manualisé. De ce fait, notre travail quotidien a évolué. Nous passons plus de temps à nettoyer avec la houe maraichère, le râteau de piste, la binette. Il faut savoir qu'une heure de traitement équivaut à sept heures de désherbage mécanique. Nous cherchons, dans l'utilisation du matériel, à optimiser le temps de passage des outils utilisés.

Avec votre expérience, comment voyez-vous l'évolution sur le terrain ?

Nous sommes toujours à la recherche de techniques en adéquation avec le terrain pour plus d'efficacité. Le zéro phyto génère des contraintes en matière d'utilisation de matériel, dont il faudrait tenir compte dans les aménagements des espaces futurs : tels que trottoirs engazonnés, fleurissement des bas de mur... Aussi, et surtout, changer notre regard sur nos espaces publics !

■ Une nouvelle perception de notre environnement

"Acceptons la présence de fleurs sauvages"

Cultivons un autre sens de l'esthétique et une tolérance vis-à-vis de la végétation spontanée.

Est-il essentiel que nos trottoirs et caniveaux soient vierges de toute plantule au détriment de la bonne qualité de l'eau que nous buvons ?

Pourquoi désherber tous les espaces ?

N'y a-t-il pas un intérêt à laisser la flore spontanée s'exprimer, flore qui accueille de nombreuses espèces d'insectes pollinisateurs comme les papillons et les abeilles ?



Au stade, le râteau permet d'entretenir la piste d'athlétisme

■ Jardinons au naturel

Les professionnels s'y mettent avec la mise en place d'une charte. Rencontrez avec un responsable de jardinerie sur la commune.



« Depuis quelques années, les rayons présentant les produits de traitement phytosanitaires pour les particuliers ont été réduits de moitié. Nous nous sommes donnés comme objectif de ne plus les proposer en 2017.

Grâce à cette charte « Jardiner au naturel », qui nous oblige chaque année à suivre une formation sur les produits de substitution, je peux dorénavant informer, conseiller et expliquer à mes clients l'usage de ces produits et de ces méthodes alternatifs.

Je les incite vivement à les utiliser. »



La Houe maraichère utilisée principalement dans les cimetières

■ Candidature de la commune à l'obtention de la fleur

L'abandon des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien du patrimoine communal permet d'anticiper les futures obligations des Collectivités en matière de préservation de la ressource en eau. Cette démarche est indispensable pour la labellisation de la Commune « villes et villages fleuris » de niveau 1 fleur qui a été proposée en octobre 2014 au titre de 2015. Le jury régional procèdera à la visite de la Commune au cours de l'été 2015.

On en parle

Kaoz zo anezhañ

Le Budget communal

■ Monique Garel,
1^{ère} adjointe, chargée des finances

« Depuis deux ans, les dotations de l'Etat baissent sensiblement et continueront à baisser les prochaines années. Les efforts importants demandés aux collectivités territoriales, ajoutés aux réformes obligatoires (réforme des rythmes scolaires) rendent difficile l'exercice budgétaire. Toutefois, la situation financière de notre commune est saine, ce qui permet de poursuivre les investissements en maîtrisant les coûts de fonctionnement sans augmenter les taux d'imposition pour la part communale depuis 2008. »

■ Les clés pour le comprendre

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et toutes les recettes pour l'année civile considérée.

Le budget de la commune est structuré en 2 parties. Une section de fonctionnement et une section d'investissement qui se composent toutes deux d'une partie dépenses et d'une partie recettes :

1 La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : charges à caractère général, de personnel, de gestion courante (subventions de fonctionnement), intérêts de la dette ainsi que les écritures spécifiques comme les dotations aux amortissements.

Les recettes de la collectivité se composent des produits des domaines et des services, des dotations de l'Etat, de la fiscalité et de recettes exceptionnelles.

2 La section d'investissement regroupe toutes les dépenses et les recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine communal. Elle comprend les dépenses directes d'investissement (acquisitions, travaux), le remboursement en capital de la dette. En recettes, elle comprend le produit des emprunts, les subventions d'équipement reçues, le fonds de compensation pour la TVA.

La commune de Penvénan possède un budget communal et huit budgets annexes qui permettent une individualisation des recettes et des dépenses propres aux services concernés et la détermination des tarifs à appliquer.

La règle d'équilibre budgétaire constitue une spécificité du secteur public local imposant qu'il y ait une couverture complète des dépenses par les recettes.

4,5

C'est le nombre d'années que la commune de Penvénan mettrait pour amortir la totalité de sa dette. Quand il est inférieur à 5 ans, ce ratio indique un endettement faible et une bonne capacité de désendettement.

■ BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 GLOBAL

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges de fonctionnement	1 225 500.00€	Produit des services (culture, restauration, accueil de loisirs...)	786 919.96€
Charges de personnel	2 142 960.00€	impôts et taxes	1 846 718.00€
Subventions et autres charges	680 843.00€	Dotations de l'état et autres organismes	1 125 800.00€
Dotations aux amortissements	14 500.00€	Produits exceptionnels	3 092.22€
Charges exceptionnelles	22 965.00€	Opérations comptables	228 298.00€
Charges Financières	131 280.00€	Atténuation de charges	66 500.00€
Opérations comptables	242 714.00€	Résultat reporté de l'année 2014	287 883.01€
Reversement sur recettes	18 650.00€	Autres produits de gestion courante	186 235.81€
Dépenses imprévues	46 100.37€	Produits financiers	50.00€
Déficit reporté	5 984.63€		
Total	4 531 497.00€	Total	4 531 497.00€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Remboursement du capital des emprunts	267 692.86€	Excédent capitalisé	429 864.91€
Frais d'études et logiciel	78 300.00€	Subventions liées aux investissements	441 087.37€
Travaux du SDE	130 000.00€	Dotations et fonds divers	144 700.00€
Acquisition de matériel, outillage, mobilier, véhicules	801 867.00€	Emprunt	2 764 500.00€
Travaux de réhabilitation, de construction des bâtiments et de la voirie	3 359 300.00€	Excédent d'investissement reporté	942 771.03€
Immobilisations financières	12 059.00€	Dépôts de cautionnement	4 763.69€
Opérations comptables	228 298.00€	Opérations comptables	242 714.00€
Résultat reporté de l'année 2014	92 884.14€		
Total	4 970 401.00€	Total	4 970 401.00€

■ La marge d'autofinancement courant de la commune

Cet indicateur permet de dégager l'autofinancement disponible (épargne disponible) après remboursement du capital de la dette pour le financement des investissements.

2010	2011	2012	2013	2014
333 747,28€	434 765,45€	391 776,90€	417 516,40€	230 307,18€

Tout savoir *Goût pep tra*

■ Le transport à la demande, un nouveau service

Un service public de transport à la demande sera proposé à partir du 1^{er} septembre 2015 par la Communauté de Communes du Haut-Tregor. Ce service repose sur le transport en porte à porte par les artisans taxis du territoire.

Quelles sont les conditions d'accès à ce service ?

Le transport à la demande s'adresse aux habitants du territoire de la Communauté de Communes, qui ont des difficultés de déplacement.

Pour en bénéficier, il faut être âgé de plus de 12 ans et :

- soit, ne pas avoir de véhicule
- soit, ne pas avoir de permis de conduire
- soit, être dans l'incapacité de conduire un véhicule

Comment s'inscrire ?

Les documents d'information, le règlement et la fiche d'inscription seront disponibles à la mairie à partir du 17 août 2015 ainsi qu'au siège de la Communauté de communes. Ils pourront être téléchargés sur le site internet de la Communauté de communes : www.haut-tregor.com

Pour quels trajets ?

Sur le territoire de la Communauté de communes, pour tous motifs et sans justificatif. Vers Lannion, pour raisons médicales, administratives ou pour se rendre à la gare (un justificatif sera demandé). Le Centre Hospitalier de Trestel dépendant de l'hôpital de Lannion, les déplacements vers ce lieu seront autorisés.

Le nombre de trajets sera limité à 16 par mois (soit l'équivalent de 8 allers et retours). Le service de transport à la demande fonctionnera du mercredi au samedi inclus de 9h à 17h30.

Combien coûtera un déplacement ?

Le coût pour l'utilisateur sera de 2 € (à payer au taxi) pour un trajet sur le territoire de la Communauté de communes (4 € aller et retour) et de 3 euros (à payer au taxi) pour un trajet vers Lannion ou Trestel (6 euros l'aller et retour)

■ Les Trucs et Astuces

Les beaux jours font leurs apparitions et les guêpes aussi. Comment les faire fuir ? Utilisons des répulsifs naturels.

Le café :

Faire brûler du café moulu (sec) dans une coupelle. Les guêpes n'aiment pas la fumée et encore moins si cette fumée sent le café.

Le clou de girofle :

Déposer sur la table une coupelle contenant des clous de girofle écrasés.

CLUB DE PLAGE DES DUNES

OUVERTURE LUNDI 6 JUILLET 2015
Tous les après-midi du lundi au samedi de 13h30 à 18h30

De 3 à 12 ans

TARIFS: 8€ la demi journée –
40€ la semaine

Plage des Dunes à Port-Blanc



Inscription du lundi au samedi de 11h à 12h, 13h30 à 14h30 et de 17h30 à 18h30 au club de plage ou au 06 29 25 70 91

■ À La bibliothèque, la lecture vogue tout l'été.

Les horaires estivaux :

Du 16 juillet au 22 août : du lundi au samedi de 10h à 12h30 et les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30.

Des temps forts :

- Du 16 au 24 juillet : semaine japonaise en partenariat avec la BCA avec, en animation spéciale, la présence du "vélo kamishibai"
- Jeudi 25 juin : lancement de l'animation "Envie de lire". Présentation d'ouvrages sur la thématique "Destins de femmes". Une sélection d'ouvrages vous sera présentée. Des livres à lire ou à relire durant l'été pour vous plonger dans ces fabuleux destins. Une seconde soirée vous sera proposée le vendredi 21 août pour échanger autour de ces lectures.

■ Les Marchés estivaux

Buguélès :

les lundis du 6 juillet au 24 août en semi-nocturne.

Port-Blanc :

les jeudis matins du 2 juillet au 27 août

Marché du terroir :

le dimanche 23 août à la cidrerie de Prat Rouz

Et le marché hebdomadaire au bourg de Penvénan, tous les samedis matins.



TÉMOIN OU VICTIME D'UN PROBLÈME EN MER ?

APPELEZ LE CROSS



Tout voir

Gwelet pep tra

■ BREIZH BANNE 2015

10^{ème} anniversaire de l'association « Ça bouge à Penvénan » !

À cette occasion, les commerçants vous proposent une programmation musicale exceptionnelle cet été.

Dans cette ambiance festive, en famille ou entre amis, chacun pourra déguster des spécialités bretonnes.

Page Facebook : Ça bouge à Penvénan

PROGRAMME

Lundi 20 juillet

18h30 - SOUS LE VENT DES ÎLES

Ce groupe, originaire de l'île Grande, a un répertoire composé de chants de bord des grands voiliers ou à danser et de complaintes maritimes.

Lundi 3 août

18h30 - THE CHURCHFITTERS

Un des groupes les plus inspirés de la scène folk celtique. Trois voix époustouflantes et la maîtrise de nombreux instruments leur donnent un son d'une richesse impressionnante.

Lundi 17 août

18h30 - WAR SAV

"Debout" en breton, telle est l'invitation lancée aux danseurs par les jeunes musiciens du groupe trégorrois qui, depuis 2011, écumant les scènes des fêtes bretonnes.

20h - MALATAVERN

Larguez les amarres ! Le temps d'un concert, le groupe vous invite à la découverte des légendaires musiques celtiques.

■ Cap Armor



L'été approche, le programme se finalise.

Cet été encore plus d'une centaine d'activités sont au rdv du lundi 06 juillet au vendredi 21 août.

Des nouveautés à découvrir : des ateliers de rue avec la danse Hip Hop, le graf et le skateboard, paddle yoga, danse country, gouren, shiatsu thaï, yoga du son, couture (réaliser son sac de plage), sortie nature et découverte de l'estran, stage BD. Le stage vitrail est aussi reconduit cette année.

■ Centre Nautique



Du nouveau au Centre Nautique !!!

Le Catamaran RS cat de 16 pieds de long, tout nouveau bateau de chez RS, très performant, sûr, beau, rapide et résistant devient le fleuron de notre flotte (quatre unités).

Il possède des étraves inversées, un spi asymétrique pour atteindre des sensations de vitesse en toute sécurité. Il est accessible pour les stagiaires à partir de 15 ans.

N'oubliez pas les autres bateaux qui vous permettent de profiter des activités nautiques dès 4 ans (jardin des mers) et de la voile à partir de 7 ans pour le Bug et du catamaran et de la planche à voile et kayak dès 9 ans.

Calendrier des fêtes

Juillet

Dimanche 5 : pardon de Buguelès

Du 6 au 12 : expo peinture, D. Tocanne, salle A. Le Braz

Mardi 7 : concert choral Awel Dreger, église de Penvénan

Du 11 au 16 : stage international AÏKIDO, halle des sports

Lundi 13 : repas moules frites et feu d'artifice, Comité de jumelage et Municipalité, bd de la mer Port-Blanc

Du 13 au 19 : expo peinture, M. Cavalli, B. Lair, C. Trochet, salle A. Le Braz

Du 13 au 23 : expo photos, J. Ducouet, salle du marais, Port-Blanc

Samedi 18 : braderie et maquereaux grillés, Amicale du bout du quai, parking de la chapelle Port-Blanc

Du 18 au 26 : tournoi de tennis, halle des sports

Du 20 au 26 : expo peinture, C. Gouty, salle A. Le Braz

Jeudi 23 : concert, Difutar, chapelle de Port-Blanc

Du 27 au 2 août : expo gravures, O. Verme Mignot, salle A. Le Braz

Août

Samedi 1^{er} : Brocante, JAP, boulevard de la mer, Port-Blanc

Du 3 au 9 : expo « les peintres amateurs », CAPTEP, salle A. Le Braz

Dimanche 9 : régates de Port-Blanc, AANPB

Du 10 au 16 : expo tournage sur bois, J.-Y. Toullelan, salle A. Le Braz

Dimanche 15 : pardon de Port-Blanc, chapelle Notre Dame de Port-Blanc

Du 17 au 30 août : expo photos, F. Doutraux, salle du marais, Port-Blanc

Du 17 au 23 août : expo peinture, B. Armand, salle A. Le Braz

Lundi 17 : concert, Compagnie Babil, chapelle de Buguelès

Dimanche 23 : marché du terroir, cidrerie de Prat Rouz

Du 24 au 30 : expo gravure, E. Saïgne, salle A. Le Braz

Septembre

Samedi 5 : forum des associations, salle des fêtes

Les 19 et 20 : journées du patrimoine

■ Etat civil

Naissances :

- Martin LE ROY, le 29/01
- Chloé LE HENAFF HUONNIC, le 23/02
- Lucas FOUNTAS, le 25/02
- Inès LE GUILLARME, le 03/03
- Capucine BARRIER, le 14/04
- Mayana TOULOUZAN LE ROY, le 19/05

Ils nous ont quittés :

- Jean Loup AVRIL, le 08/01
- Michel LEROY, le 07/01
- Yves SIMON, le 13/01
- Gisèle GODAIN LE PRUD'HOMME, le 16/01
- Gilbert BÉNAZECH, le 26/01
- Louise HAMON LE MARCHAND, le 06/02
- Marie JANVIER LE MERRER, le 24/02
- Jean-Luc STÉPHAN, le 28/02
- Marie LE BARS LE SECH, le 02/03
- Antoinette DELAVALD CÔTE, le 06/03
- Yves LE BELLEC, le 16/03

- René LE ROUZIC, le 21/04
- Yvonne DRONIOU LE QUÉMENT, le 21/04
- Louis QUEFFEULOU, le 23/04
- Mélanie ADAM LE POUPON, le 25/04
- Lucien SECQUEVILLE, le 29/04
- Marie BROUDER MOËC, le 30/04
- Yvette LE MOAL GEFFROY, le 10/05
- Pierre LE MOUËLLIC, le 12/05
- Eugène LE PAPE, le 08/05
- Monique MASSÉ, le 15/05
- Louis HAMON, le 18/5

Mariages :

- Loïc TOUBOULIC et Hélène BOUHIER, le 30/05

Directeur de la publication : Michel Deniau - Responsable rédaction : Christian Ollivier.

Rédaction : Isabelle Savidan Logiou, Anne-Sophie Crépieux

Ont collaboré à ce numéro : Loïc Bodeur, Monique Garel, Cathy Guillo, Thierry Hamon, Martine Kerempichon, Jean-Yves Le Merrer, Sulvette Moal, Denise Prud'homme, Gabrielle Guillem, les services municipaux.

Remerciements à Maël Le Guen du Bassin Versant Jaudy-Guindy-Bizien.

Credit photo : associations, écoles, fonds municipal, Bassin Versant, Thinkstock-Getty image.

Réalisation : Le Studio • 02 96 48 41 98.